Image not found or type unknown

Non présentation à une requisition

Par **rolala**, le **14/12/2009** à **19:21**

Je suis externe en médecine, et nous réquisitionnés dans le cadre de la vaccination contre la grippe A.
Nos supérieurs nous menacent de beaucoup de choses si nous ne nous présentons pas et j'aimerais ce que dit la loi.

Comment doit être fait une réquisition ?
Que risque un étudiant en médecine (externe) qui ne se présente pas comme le demande sa réquisition ?
Ils nous réquisitionnent par appel téléphonique ou mail, peut-être courrier mais sans accusé de réception...
Le code de santé publique refère au code de justice administrative atricles L911-6 à L911-8, mais je ne comprends pas ce qu'ils singnifient.
Merci d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés